

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
au 02 Septembre 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale TERRE DE FRANCE ARTOIS-PICARDIE
Numéro d'immatriculation 789 826 849 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE
Date d'immatriculation 10/12/2012

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège R.D 933 Moulin Nillon 01570 Manziat
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital 500 000,00 Euros
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2012
Durée de la personne morale Jusqu'au 09/12/2111
Dépôt d'actes constitutifs N° 2012A6693 du 10/12/2012
Journal d'annonces légales Le journal de la Cotière du 20/12/2012

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

Président

Dénomination A.J.Y.R.
Numéro d'immatriculation 410 486 906 RCS BOURG EN BRESSE
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 197 rue du Petit Bois ZA Sud 01570 Feillens

Directeur général

Nom / Prénoms MARGUIN Alain Jean Raymond
Date et lieu de naissance Le 16/02/1957 à Pont-de-Vaux (01)
Nationalité Française
Demeurant au Rousset 01190 Chevroux

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT
Numéro d'immatriculation 672 006 483 RCS NANTERRE
Forme juridique Société anonyme
Adresse 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes suppléant

Nom / Prénoms CHAUMARTIN Anik
Date et lieu de naissance Le 19/06/1961 à Lyon (69)
Nationalité Française
Demeurant 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET A L'ACTIVITE

Adresse de l'établissement principal R.D 933 Moulin Nillon 01570 Manziat
Activités exercées dans l'établissement Achat vente conditionnement stockage négoce et commercialisation de tout légume et plus particulièrement la pomme de terre.
Date de début d'activité 01/12/2013
Origine du fonds ou de l'activité Création

Athies (80200) - France



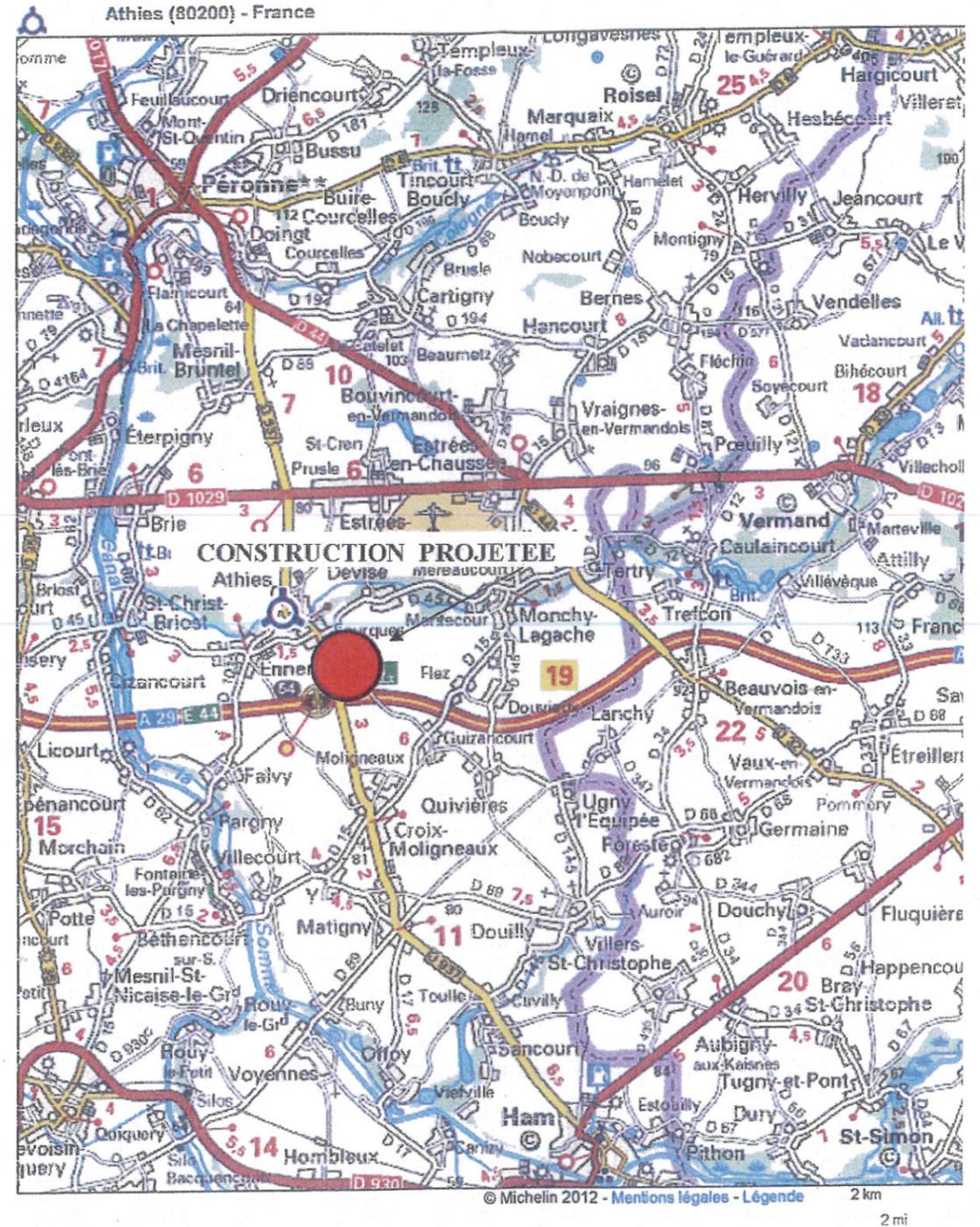
CONSTRUCTION PROJETEE

© 2007 Microsoft Corporation © 2008 IGN - Mentions légales

200 m

1000 ft

VUE SATELLITE



Athies (80200) - France

CONSTRUCTION PROJETEE

© Michelin 2012 - Mentions légales - Légende

2 km
2 mi

PLAN DE SITUATION



IMAGE VIRTUELLE : VUE ELOIGNEE



1

1/09/2014

PHOTOGRAPHIE DU BATIMENT EXISTANT



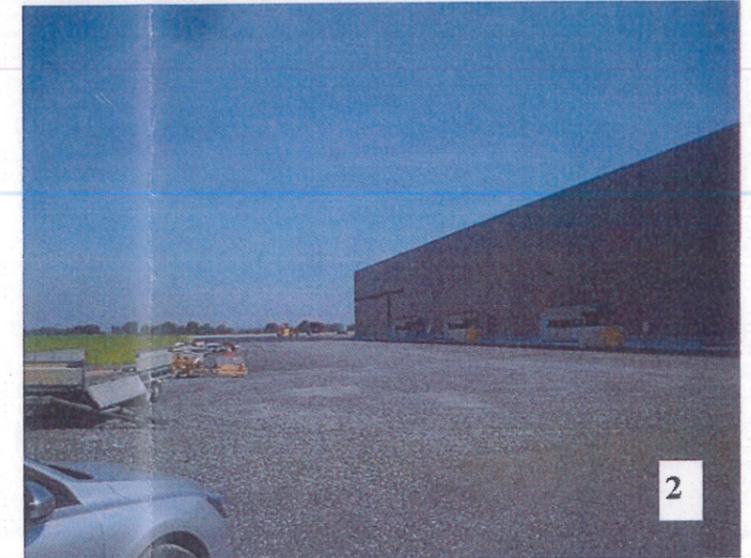
INSERTION DANS LE SITE : PHOTOMONTAGE



AGI Bat
Agence de Graphisme
Informatique du Bâtiment
28630 MIGNIERES
Tél. : 02.37.26.34.44

**TERRE DE FRANCE
ARTOIS PICARDIE SASU
80200 ATHIES**

IMAGES VIRTUELLES
NON CONTRACTUELLES



2

1/09/2014



IMAGE VIRTUELLE : VUE RAPPROCHEE

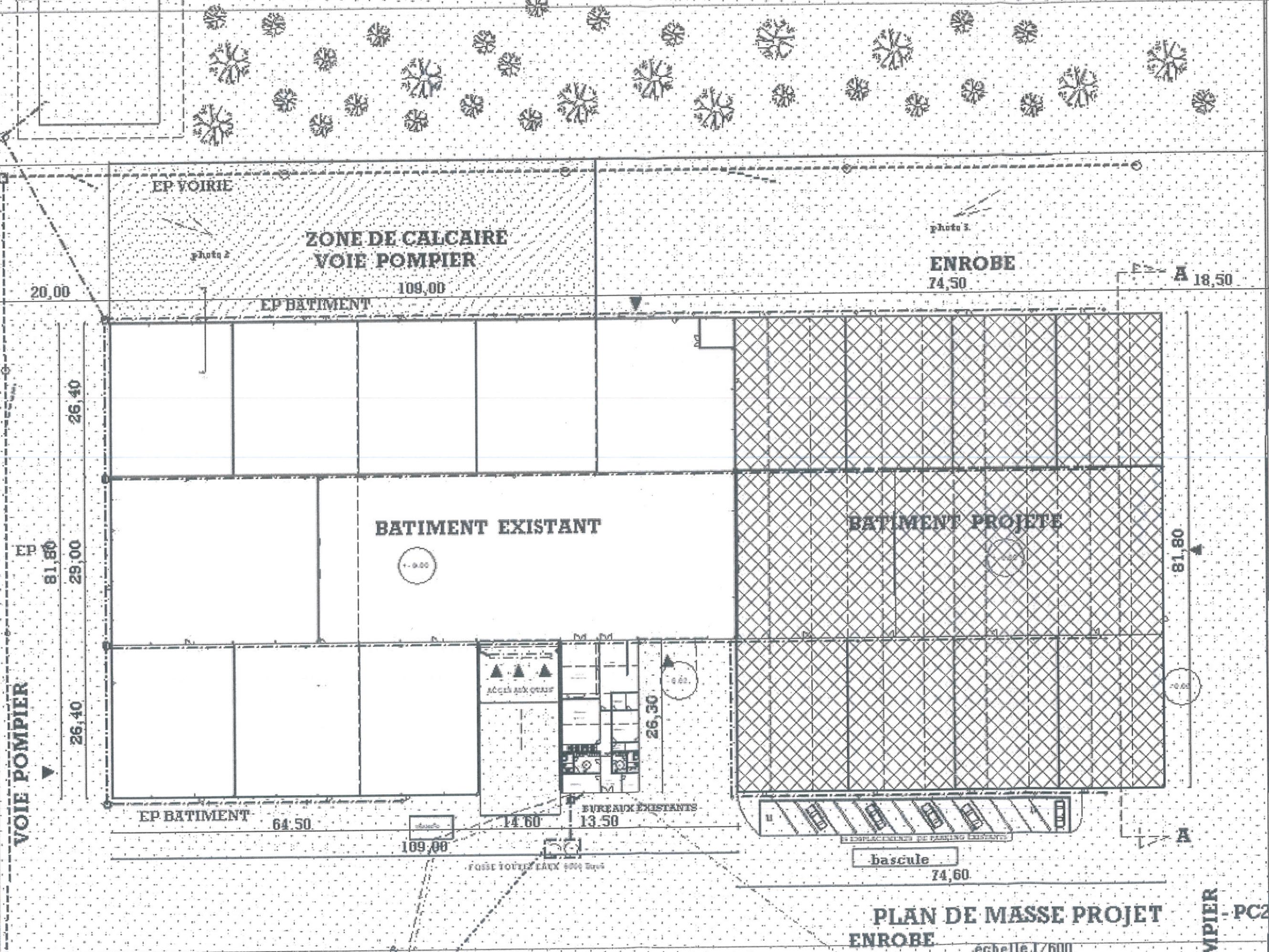


3

1/09/2014

GRILLAGE PLASTIFIE VERT Hx 1.50 ml AVEC H

Annexe 4-2



GRILLAGE PLASTIFIE VERT Hx 1.50 ml AVEC H

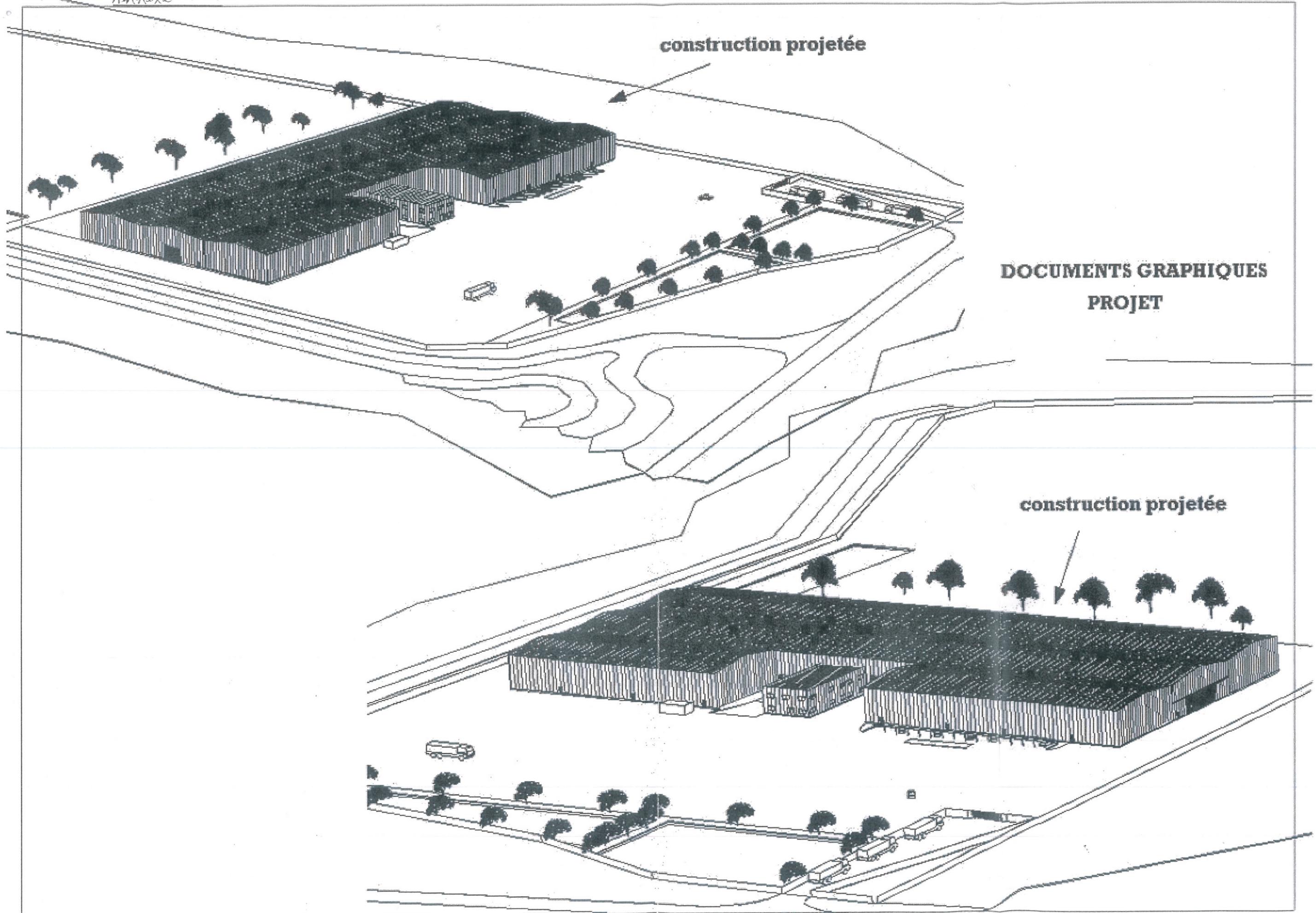
PLAN DE MASSE PROJET
ENROBE
echelle 1/600

MPIER - PC2 bis A -

construction projetée

DOCUMENTS GRAPHIQUES
PROJET

construction projetée



Département :
SOMME

Commune :
ATHIES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Amiens
1-3 rue Pierre Rollin 80023
80023 Amiens cedex 3
tél. 03 22 46 83 22 -fax 03 22 38 87 59
cdif.amiens@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZP
Feuille : 000 ZP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 04/12/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





PREFET DE LA REGION PICARDIE

Secrétariat Général
Pour les Affaires Régionales

Amiens, le 26 juin 2013

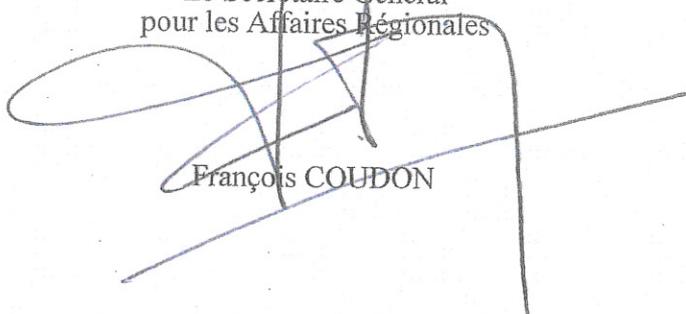
Référence à rappeler :
SGAR/FD
Affaire suivie par M. Duboisset
☎ 03 22 33 84 16

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, ma décision en date du 26 juin 2013, en qualité d'autorité environnementale compétente, ayant trait à la demande d'examen au cas par cas F-022-13-P-0059 du 14 mai 2013 que vous avez présentée et concluant de ne pas soumettre à étude d'impact le projet de construction d'un site de stockage et de conditionnement de pommes de terre à Athies (80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales


François COUDON

Monsieur Yves MONTERRAT
SCEA AGRIVAL
Les Sables
BP 12
71290 L'Abergement de Cuisery



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION PICARDIE

Arrêté préfectoral n° F-022-13-P-0059
portant décision d'examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-3 du Code de l'Environnement

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 122-1, R.122-2 et R. 122-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 1^{er} août 2012 nommant M. Jean-François CORDET, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme,

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 juillet 2012 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3 du Code de l'Environnement ;

Vu le formulaire d'examen au cas par cas n° F-022-13-P-0059 déposé par la société « SCEA Agrival » et relatif au projet de construction d'un site de stockage et de conditionnement de pommes de terre sur le territoire de la commune d'Athies (département de la Somme), reçu le 14 mai 2013 et considéré complet le 27 mai 2013 ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 6 juin 2013 ;

Considérant que le projet vise à réaliser un hall de stockage de pommes de terre avec des halls de réchauffement et d'expédition ;

Considérant, selon les informations fournies par le formulaire et les annexes, que le projet nécessite la création d'une surface de 11 747 m² ;

Considérant que le projet relève de la rubrique 36° du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement qui soumet à examen au cas par cas tous travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 3 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés ;

Considérant que le projet est situé à environ 50 m d'un biocorridor grande faune ;

Considérant que la réalisation du projet nécessite des travaux de terrassement de terres agricoles ;

Considérant que le projet se situe à proximité immédiate de l'autoroute A29 et de la gare de péage d'Athies ;

Considérant qu'au regard des éléments d'information fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts négatifs notables sur l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

ARRETE

Article 1^{er} :

Le projet de construction d'un site de stockage et de conditionnement de pommes de terre situé sur le territoire de la commune d'Athies, déposé par la société « SCEA Agrival », n'est pas soumis à étude d'impact, en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'Environnement.

Article 2 :

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du Code de l'Environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la préfecture de région Picardie.

Amiens, le 26 juin 2013

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

François COUDON



Voies et délais de recours

1. Décision imposant la réalisation d'une étude d'impact

Recours administratif préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux :

Préfecture de la région Picardie
6 rue Debray – 80020 Amiens cedex 9
(Formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision)

Recours gracieux, hiérarchique et contentieux, dans les conditions de droit commun, ci-après.

2. Décision dispensant le projet d'étude d'impact

Recours gracieux :

Préfecture de la région Picardie
6 rue Debray – 80020 Amiens cedex 9
(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours hiérarchique :

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Grande Arche Tour Pascal A et B - 92055 La Défense CEDEX
(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)

Recours contentieux :

Tribunal administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex
(Délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).